

*Motion d'ajournement*

gouvernements conservateurs que nous avons eus au fédéral dernièrement puisque le seul que nous connaissions est celui de M. Diefenbaker qui a amorcé cette politique déficitaire. Mais il y a d'autres exemples de gouvernement conservateur, comme celui au pouvoir depuis trois ans en Saskatchewan qui a pris la relève alors que la province avait un excédent de 140 millions de dollars. Après trois ans, il a réussi à créer de toutes pièces un déficit de 850 millions de dollars. Rien que pour se payer le luxe d'un gouvernement conservateur, il en coûte \$11,000 l'heure ou \$275,000 par jour aux habitants de cette province. Il n'a fallu que quelques mois au gouvernement conservateur pour créer un déficit provincial plus grand que toutes les dettes que la Saskatchewan avait pu accumuler au cours des 55 dernières années. Voilà ce que nous réserve un gouvernement conservateur. Il s'autofinance à coup de déficits de la même façon que le gouvernement fédéral actuel.

Si on peut s'accommoder d'un gouvernement libéral ou peut-être d'un gouvernement conservateur, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas en faire autant d'un gouvernement néo-démocrate. La Saskatchewan a été dirigée par un gouvernement néo-démocrate pendant 30 ans au cours des 40 dernières années. Et jamais elle n'a accumulé de déficits au cours de cette période. Si une année se soldait par un déficit, celui-ci était comblé l'année suivante de sorte qu'il n'y a pas eu de déficit accumulé en trente ans. Ce gouvernement a présenté les meilleurs programmes sociaux que nous ayons eus au Canada et grâce à ses méthodes de planification, il a été en mesure de les payer. Il n'a jamais préconisé de services sociaux à moins d'être certain de pouvoir les offrir. En raison de sa bonne gestion et de ses prévisions de dépenses précises, il a donné à la Saskatchewan trente ans d'un gouvernement et d'une organisation sociale jamais égalés au Canada, en Amérique du Nord, voire dans le monde entier. La Saskatchewan y est parvenue sans provoquer de déficit, mais en faisant des prévisions rigoureuses en vue d'effectuer des dépenses utiles et nécessaires à la population.

Puisque le gouvernement nous demande des fonds supplémentaires, examinons le bilan de son administration. En seize ans seulement, il nous a enfoncés dans une situation dont les prochains gouvernements mettront probablement une quinzaine d'années à nous extirper. Nous devrions prévoir actuellement l'avenir de façon rigoureuse au lieu d'accroître notre déficit.

● (1600)

**LA MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

**QUESTIONS À DÉBATTRE**

**M. le vice-président:** En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable représentante de Broadview-Greenwood (M<sup>lle</sup> MacDonald)—Les droits de la personne—L'appel dans un cas de harcèlement sexuel. *b)* Le financement de l'appel; le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—Le Sénat—La nomination de huit nouveaux sénateurs. *b)* On demande au premier ministre de retarder la nomination d'autres sénateurs; le député de Kootenay-

Est-Revelstoke (M. Parker)—Les mines—La production houillère de l'Ouest. *b)* L'importation de charbon américain.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT  
MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Darling (p. 2292) et du sous-amendement de M. Deans (p. 2229).

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Monsieur le Président, comme l'ont fait mes collègues, j'interviens pour condamner le gouvernement d'avoir imposé une limite de temps au débat de ce projet de loi. Celui-ci est une impudence de la pire espèce. Il bat tous les records. C'est la demande d'emprunt la plus exorbitante dont le Parlement du Canada ait jamais été saisi. Le montant demandé est de 29.55 milliards. Je viens d'entendre le député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaiel), dans une argumentation des plus fallacieuses, se demander pourquoi tous ces discours de l'opposition contre cette demande de pouvoir d'emprunt, puisqu'ils ne font que répéter les mêmes vieilles réactions et les mêmes vieilles idées. Je vous demande, monsieur le Président, à vous et aux députés du parti ministériel, s'il reste parmi eux un homme ou une femme de conscience et d'intégrité. Un gouvernement à l'esprit ouvert viendrait expliquer à la Chambre pourquoi il a besoin de l'argent qu'il se propose de dépenser.

Ce même projet de loi sur le pouvoir d'emprunt prévoit un fonds de réserve de quatre milliards. Selon le député de Lac-Saint-Jean, nous ne faisons qu'emprunter aux Canadiens, sans contracter de dette réelle, de l'argent qui ne comptera pas comme une partie de notre déficit et que nous n'aurons peut-être pas à remettre, parce que nous l'empruntons aux Canadiens. Le gouvernement qui vient demander à la Chambre d'emprunter plus d'argent que tous les Canadiens réunis n'épargnent en une année provoque une flambée des taux d'intérêt et attise l'inflation. Il s'ensuivra forcément le genre d'action que le gouvernement prend en ce moment.

Je veux cependant dire un mot à l'appui de l'amendement que propose mon collègue, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), la seule réponse que l'on puisse donner à la demande de pouvoir d'emprunt qui est faite. La question est claire, comme l'est l'amendement. Le gouvernement demande au Parlement le pouvoir d'emprunter 29.55 milliards de dollars. Cette demande de pouvoir d'emprunt n'est pas seulement la plus considérable de l'histoire canadienne, elle dépasse aussi les besoins du gouvernement actuel. La réaction de mon collègue a été de proposer de stopper le projet de loi. Ne lui faisons pas subir la deuxième lecture. Réfléchissons-y de façon raisonnable et consciencieuse. Il se fonde sur une question de principe. Je me demande sur quoi le gouvernement s'est fondé pour présenter cette mesure.

Les observateurs de la trente-deuxième législature vont se demander si les projets de loi demandant un pouvoir d'emprunt